

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE96

présenté par
Mme Valter, rapporteure et les commissaires membres du groupe SRC

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 51 par les mots :

« dans le cadre du licenciement collectif consécutif à la fermeture de l'établissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que la notion d'emploi supprimé servant de base de calcul à la pénalité s'apprécie au regard du plan de sauvegarde de l'emploi.